Arrêté n°2026-119 relatif à la composition du jury du diplôme universitaire PAREO de l'année universitaire 2026-2027.

Le président de Nîmes Université

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L613-2 et L712-2 ;

Vu le Décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération 2025-61 portant sur la création du Diplôme Universitaire PAREO « Parcours pour réussir et s'orienter ».

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés présidente et membres du jury du Diplôme Universitaire « Généalogie et Histoire des familles », les enseignants ci-dessous :

- Sylvain OLIVIER, président de jury
- Zohra BENFODDA
- Sophie VESSIERE
- Suppléantes : Cécile CODEGHINI, Catherine LAFONT

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à Nîmes Université et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 26 octobre 2026

Benoit ROIG

Signé électroniquement par : Benoit ROIG
Date de signature : 30/10/2026

Président de Nîmes Université

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr